

POSEUR-AGENCEUR DE CUISINES ET SALLES DE BAINS

Titre Certifié

Public

Jeunes (16-25 ans) et Adultes (+ de 26 ans) : Contrat de professionnalisation

Salariés d'entreprises : Congé Individuel de Formation (CIF) ou Période de Professionnalisation

Niveau d'accès

CAP et/ou BEP dans la menuiserie, l'agencement ou l'ameublement

Durée & Déroulement

12 mois (alternance) avec 13 semaines en centre de formation (455 h au total)

Rythme d'alternance : une semaine au centre de formation par mois

Validation

Titre certifié niveau V enregistré au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles), paru au JO du 30/01/2014.

En cours de renouvellement.

Evaluation en cours de formation et épreuves ponctuelles terminales

Accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience

Descriptif Métier

Le poseur agenceur de cuisines et de salles de bains est un technicien chargé d'installer, chez les particuliers, l'ensemble des équipements de cuisines et de salles de bains.

- Poseur de cuisines
- Poseur-Agenceur
- Artisan Poseur

Savoir-Faire

- Décrypter un plan, réaliser un métré
- Réaliser un devis, passer les commandes, réceptionner les livraisons
- Organiser et planifier le chantier de pose
- Connaître les principes de base des métiers annexes (plâtrerie, électricité, plomberie)
- Monter et installer des équipements : meubles, sanitaires, électroménager, plans de travail, ..., conformément aux plans fournis
- Réaliser les finitions prévues (peinture décorative, faïence,...)
- Procéder à la réception de chantier et gérer les SAV

Contenu de la formation

- Relation clients
- Lecture de plans
- Techniques de pose
- Plâtrerie, carrelage, finitions murales
- Découverte du mobilier, usinage et matériel
- Electricité, habilitation électrique
- Plomberie, réglementation gaz
- Sauveteur Secouriste du Travail, gestes et postures
- Electroménager
- Devis, chiffrage, commande

